



Résolution

Le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix siège en **séance ordinaire ce 8^e jour du mois de septembre 2026, à 18 h 30**. Sont présents à cette séance et formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Myriam Cabana ainsi que les Conseillers suivants: Alain Faucher, siège #1, Shanie Huberdeau, siège #2, Johanne Larocque, siège #3, Maryse Cloutier, siège #4 et Yves Laprade, siège #5.

Conseiller absent : Guy Whissell, siège #6

Madame Cathy Viens, Directrice générale et Greffière-trésorière, est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

9.2 Rapport financier 2025 de la Mairesse

ATTENDU que tel que le requiert l'article 176.2.2 du Code municipal, au plus tard lors d'une séance ordinaire du mois de septembre, la mairesse doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;

ATTENDU que monsieur Benjamin Lagarde, auditeur de la firme Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l. a fait présentation d'un sommaire du rapport financier de la municipalité au conseil en mai 2026;

Madame Myriam Cabana, mairesse, fait ainsi qu'il suit, son rapport sur les faits saillants, à savoir:

➤ Revenus 2025	1 815 582\$
➤ Dépenses 2025	1 920 306\$
➤ Excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales :	194 529\$
➤ Excédent de fonctionnements non affecté :	562 059\$
➤ Total des dettes à long terme :	4 214 800\$
➤ Total des immobilisations, valeur nette comptable :	7 335 620\$
➤ Total des dépenses d'immobilisation :	954 034\$

Copie conforme au livre des procès-verbaux, ce 8^e jour du mois de septembre deux mille vingt-six.


Myriam Cabana
Mairesse


Cathy Viens
Directrice générale et greffière-trésorière